

# - VILLE D'AVIGNON -

## **Conseil Municipal du : 26 avril 2017**

### **Compte rendu analytique de la séance, en application des dispositions de l'article L 2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales.**

#### **ETAIENT PRESENTS A L'OUVERTURE DE LA SEANCE :**

Mme le Maire, Présidente,

M. GONTARD, Mme MAZARI - ALLEL, M. CASTELLI, M. BLUY, M. FOURNIER, Mme LAGRANGE, Mme REZOUALI, M. PEYRE, Mme ABEL RODET, M. GIORGIS, Mme PORTEFAIX, M. MONTAIGNAC, Mme GAGNIARD, M. BORBA DA COSTA, Mme GAILLARDET, Mme LABROT, M. BELHADJ, Mme CLAVEL, Mme LEFEVRE, Adjoints au Maire.

M. MATHIEU, Mme LICHIERE, M. ROCCI, M. FERREIRA, Mme ROZENBLIT, Mme BOUHASSANE, Mme CROYET, M. DELAHAYE, M. MARTINEZ - TOCABENS, Mme MOREL, Mme HADDAOUI, Mme CIPRIANI, M. EL KHATMI, Mme BELAÏDI, M. CERVANTES, M. YEMMOUNI, M. GROS, Mme MAS, M. GLEMOT, Mme GOILLIOT - XICLUNA, Mme ROUMETTE, M. MERINDOL, M. CHRISTOS, Mme RIGAULT, Mme DUPRAT, M. PALY, Mme SEDDIK, Conseillers Municipaux.

#### **ETAIENT REPRESENTES :**

M. HOKMAYAN par M. GONTARD  
M. HERMELIN par Mme MAZARI - ALLEL  
M. AUDOYER GONZALEZ par Mme CROYET  
M. LOTTIAUX par Mme RIGAULT  
Mme LOUARD par Mme SEDDIK

#### **ETAIT ABSENT :**

M. VAUTE

XXX

Mme MOREL quitte l'assemblée au cours des débats relatifs au rapport n°1 donnant pouvoir à M. ROCCI.

Pendant les débats relatif au rapport n°2, M. BELHADJ quitte la salle donnant pouvoir à Mme LABROT.

Pendant la présentation du rapport n°4, M. CHRISTOS quitte la séance et donne pouvoir à Mme MAS.

XXX

La séance est ouverte à 18 heures par Mme le Maire, Présidente.

XXX

Mme LEFEVRE est désignée comme Secrétaire de Séance.

XXX

Le compte-rendu analytique de la précédente séance du 29 mars 2017 est **ADOPTÉ**.  
**A vote contre : M. CERVANTES.**

XXX

**1 - DÉVELOPPEMENT ECONOMIQUE : Plan d'actions stratégiques pour le commerce de proximité et pour l'artisanat.** Mme Cécile HELLE, Présidente. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **DECIDE** la mise en place d'un plan d'actions stratégiques pluriannuel pour le commerce de proximité et pour l'artisanat,
- **APPROUVE** les orientations du plan d'actions stratégiques pluriannuel annexée à la présente délibération,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Élu(e) Délégué(e) à signer toute pièce à intervenir.
  
- **ADOPTÉ - Se sont abstenus : Mme BELAÏDI, M. CERVANTES, M. YEMMOUNI, M. GROS, Mme MAS, M. GLEMOT, Mme GOILLIOT XICLUNA, Mme ROUMETTE, M. MERINDOL, M. CHRISTOS, M. LOTTIAUX représenté par Mme RIGAULT, Mme RIGAULT, Mme LOUARD représentée par Mme SEDDIK, Mme DUPRAT, M. PALY, Mme SEDDIK.**

**2 - URBANISME : Modification du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV) dans le cadre des travaux de reconversion de la prison Sainte Anne - Validation de l'avis de la commission locale du secteur sauvegardé.** Mme Cécile HELLE, Présidente. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** les modifications soumises à la commission locale du 22 mars 2017,
- **VALIDE** l'avis de la commission locale du secteur sauvegardé,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Élu(e) Délégué (e) à signer toutes les pièces à intervenir.
  
- **ADOPTÉ - Se sont abstenus : Mme MAS, M. GLEMOT, Mme ROUMETTE, M. MERINDOL, M. CHRISTOS, M. LOTTIAUX représenté par Mme RIGAULT, Mme RIGAULT.**

**3 - URBANISME - ACQUISITIONS : Acquisition des "Bains POMMER" cadastrés DK 674 sis rue Philonarde/rue du Four de la Terre auprès de Madame Élisabeth POMMER au prix de 1 500 000 €.** Mme Cécile HELLE, Présidente. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **DECIDE** d'acquérir de Madame Élisabeth POMMER le tènement immobilier cadastré DK 674 pour 960 m<sup>2</sup> sis 68 rue Philonarde et 25, 29 et 31 rue du Four de la Terre,
- **DECIDE** que cette acquisition aura lieu au prix de 1 500 000 €,
- **IMPUTE** la dépense au chapitre 21 compte 2138,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Élu(e) Délégué(e) à signer tout acte ou toute pièce à se rapportant à la présente délibération.
  
- **ADOPTÉ -**

**4 - URBANISME : ZAC Bel Air - Approbation du dossier de réalisation de la ZAC et du programme des équipements publics.** Mme Cécile HELLE, Présidente. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** le dossier de réalisation de la ZAC Bel Air établi conformément aux dispositions de l'article R. 311-7 du Code de l'Urbanisme,
- **APPROUVE** le programme des équipements publics de la ZAC établi en application de l'article R.311-8 du Code de l'Urbanisme,
- **PRECISE** que la présente délibération sera affichée pendant un mois en mairie. Elle fera l'objet d'une mention dans un journal diffusé dans le département. Elle sera en outre publiée au recueil des actes administratifs mentionné à l'article R. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Élu(e) Délégué(e) à signer toute pièce à intervenir.
  
- **ADOpte** - **Se sont abstenus** : M. CERVANTES, M. YEMMOUNI, M. GROS.

**5 - ACTION CULTURELLE : Exposition "Les Éclaireurs-Sculpteurs d'Afrique" à Avignon du 18 mai 2017 au 14 janvier 2018 - Contrat de partenariat entre : la Ville d'Avignon - La Fondation Blachère - Blachère Illumination et Avignon Tourisme.** Mme Cécile HELLE, Présidente. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **DECIDE** de conclure un contrat de partenariat avec la Fondation Blachère, Blachère Illumination et Avignon Tourisme pour la réalisation de l'exposition «Les Éclaireurs-Sculpteurs d'Afrique» qui se déroulera du 18 mai 2017 au 14 janvier 2018,
- **ACCORDE** la gratuité des entrées aux musées Calvet et Lapidaire du 18 mai 2017 au 14 janvier 2018 pour les visiteurs munis d'un billet d'entrée au Palais des Papes,
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer ce contrat et toute pièce à intervenir.
  
- **ADOpte** -

**6 - ACTION CULTURELLE - CONVENTION D'OBJECTIFS : Convention d'objectifs pluriannuelle (2017/2019) entre l'association "Les Amis du Théâtre Populaire" et la Ville d'Avignon** Mme Cécile HELLE, Présidente. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **DECIDE** de conclure une convention d'objectifs pluriannuelle (2017/2018/2019) avec l'association «Les Amis du Théâtre Populaire»,
- **IMPUTE** ces dépenses sur le compte 65748,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'élu(e) délégué(e) à signer la convention et toute pièce à intervenir.
  
- **ADOpte** -

**7 - ACTION CULTURELLE - CONVENTION D'OBJECTIFS : Convention d'objectifs pluriannuelle (2017/2019) entre l'association "Musique sacrée en Avignon" et la Ville d'Avignon.** Mme Cécile HELLE, Présidente. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré**

- **DECIDE** de conclure une convention d'objectifs pluriannuelle (2017/2018/2019) avec l'association «Musique sacrée en Avignon»,
- **IMPUTE** ces dépenses sur le compte 65748,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'élu(e) délégué(e) à signer la convention et toute pièce à intervenir.
  
- **ADOpte** -

**8 - ACTION CULTURELLE - CONVENTION D'OBJECTIFS : Convention d'objectifs pluriannuelle (2017/2019) entre l'association "Poésie dans la Cité" et la Ville d'Avignon.** Mme Cécile HELLE, Présidente. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **DECIDE** de conclure une convention d'objectifs pluriannuelle (2017/2018/2019) avec l'association «Poésie dans la Cité»,
- **IMPUTE** ces dépenses sur le compte 65748,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l' élu(e) délégué(e) à signer toute pièce à intervenir.
  
- **ADOPTE** -

**9 - ACTION CULTURELLE - CONVENTION D'OBJECTIFS : Convention d'objectifs pluriannuelle (2017/2019) entre l'association "Musique baroque en Avignon" et la Ville d'Avignon.** Mme Cécile HELLE, Présidente. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **DECIDE** de conclure une convention d'objectifs pluriannuelle (2017/2018/2019) avec l'association «Musique Baroque en Avignon»
- **IMPUTE** ces dépenses sur le compte 65748
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l' élu(e) délégué(e) à signer la convention et toute pièce à intervenir.
  
- **ADOPTE** -

**10 - ACTION CULTURELLE - CONVENTION D'OBJECTIFS : Convention d'objectifs pluriannuelle (2017/2019) entre l'association Les Compagnons des Côtes du Rhône et la Ville d'Avignon.** Mme Cécile HELLE, Présidente. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **DECIDE** de conclure une convention d'objectifs pluriannuelle (2017/2018/2019) avec l'association «Les compagnons des Côtes du Rhône»,
- **IMPUTE** ces dépenses sur le compte 65748,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l' élu(e) délégué(e) à signer la convention et toute pièce à intervenir.
  
- **ADOPTE** - Ne participe pas au vote : M. PALY.

**11 - ACTION CULTURELLE - CONVENTION D'OBJECTIFS : Conventions financières ou avenants financiers 2017 complémentaires aux conventions d'objectifs - Associations culturelles conventionnées.** Mme Cécile HELLE, Présidente. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **DECIDE** de conclure une convention financière annuelle ou un avenant financier annuel avec toutes les associations culturelles conventionnées,
- **ACCORDE** les subventions pour les montants fixés dans les avenants et les conventions,
- **IMPUTE** la dépense au chapitre 65, compte 65748,
- **AUTORISE** Mme le Maire ou l' élu (e) délégué (e) à signer les conventions, les avenants et toutes pièces à intervenir.
  
- **ADOPTE** -

**12 - ACTION CULTURELLE : Mise en place d'un appel à projet "Culture provençale" pour l'attribution de subventions aux associations non conventionnées.** Mme Françoise CIPRIANI, Rapportrice. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** l'adoption du dispositif d'appels à projets 2017 pour l'attribution de subventions aux associations non conventionnées.

- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'élu (e) délégué (e) à signer tout acte et convention à intervenir pour l'exécution de la présente délibération

- **ADOPTE** -

**13 - ACTION CULTURELLE - MUSÉE : MUSEE REQUIEN : Exposition "Insectes, vous avez dit Insectes ?" - Fixation du tarif et vente d'un livret guide.** Mme Florence ROZENBLIT, Rapportrice. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré:**

- **DECIDE** la mise en vente de 150 exemplaires du livret guide: «Insectes, vous avez dit Insectes ?» par la régie municipale du Musée Requien, au prix unitaire de 19 € et à la diffusion de 150 exemplaires gratuits.

- **IMPUTE** les recettes sur le chapitre 70 article 7088.

- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'élu (e) délégué (e) à signer tous documents pouvant s'avérer nécessaires.

- **ADOPTE** -

**14 - ACTION CULTURELLE - BIBLIOTHÈQUES : Adoption de la Charte du bon usage des équipements et ressources informatiques mis à disposition dans les bibliothèques de la Ville.** M. Amine EL KHATMI, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **DECIDE** l'adoption de la Charte du bon usage des équipements et ressources informatiques mis à disposition dans les Bibliothèques de la Ville.

- **AUTORISE** Mme le Maire ou l'élu (e) délégué (e) à signer toute pièce à intervenir.

- **ADOPTE** -

**15 - ACTION CULTURELLE - BIBLIOTHÈQUES : Mise à jour des tarifs des «prestations diverses».** M. Amine EL KHATMI, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **DECIDE** l'adoption des nouveaux tarifs «prestations diverses» fournies par les services de la Bibliothèque Municipale,

- **IMPUTE** les recettes à percevoir sur le compte 7062,

- **AUTORISE** Mme le Maire ou l'élu (e) délégué (e) à signer toute pièce à intervenir.

- **ADOPTE** -

**16 - ACTION SOCIALE : Mise en place d'un appel à projets «Avignon Ville Solidaire».** Mme Anne GAGNIARD, Rapportrice. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** l'adoption du dispositif d'appels à projets 2017 «Avignon Ville Solidaire»,

- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'élu(e) délégué(e) à signer tout acte et convention à intervenir pour l'exécution de la présente délibération.

- **ADOPTE** -

**17 - ACTION SOCIALE : Avenant à la convention d'objectifs bilatérale passée entre la Ville d'Avignon et l'association Sports Loisirs Culture d'Orel afin de soutenir l'association et d'autoriser un financement complémentaire à la fonction "Animation Globale et Coordination".** Mme Anne GAGNIARD, Rapportrice. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **ACCORDE** la subvention proposée au titre du financement complémentaire à la fonction l'AGC de l'association Sports Loisirs Culture d'Orel qui s'élève à 4500 €
- **IMPUTE** ces dépenses au chapitre 65, compte 65-748, fonction 8249.
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Élue déléguée à signer l'avenant N°17 correspondant et les tous documents à intervenir.

- **ADOpte** - Se sont abstenus : Mme MAS, M. GLEMOT, Mme ROUMETTE, M. MERINDOL, M. CHRISTOS représenté par Mme MAS, M. LOTTIAUX représenté par Mme RIGault, Mme RIGault.

**18 - ACTION SOCIALE : Avenants aux conventions d'objectifs bilatérales passées entre la Ville d'Avignon et les structures de proximité agréées centre social afin d'autoriser le financement de la fonction "Animation Globale et Coordination".** Mme Anne GAGNIARD, Rapportrice. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **ACCORDE** les subventions proposées au titre de l'AGC 2017 : Gestion MPT Champfleury : 62 191 € ; Animation du Territoire Ouest d'Avignon : 62 191 € ; Espace social et culturel Croix des Oiseaux : 62 191 € ; Centre social la Fenêtre : 62 191 € ; Sports Loisirs Culture d'Orel : 62 191 € et Centre social et culturel l'Espélido : 62 191 €. Soit un total de 373 146 €.
- **IMPUTE** ces dépenses au chapitre 65, article 65748, fonction 8249.
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Élu(e) délégué(e) à signer tous documents à intervenir.

- **ADOpte** - Se sont abstenus : Mme MAS, M. GLEMOT, Mme ROUMETTE, M. MERINDOL, M. CHRISTOS représenté par Mme MAS, M. LOTTIAUX représenté par Mme RIGault, Mme RIGault.

**19 - ACTION SOCIALE : Avenants aux conventions d'objectifs passées entre la Ville d'Avignon et diverses associations établis afin d'autoriser le financement de la "Carte Temps Libre" aux structures labellisées.** Mme Anne GAGNIARD, Rapportrice. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **FIXE** les plafonds 2017 de remboursement des droits «Carte temps libre» aux associations labellisées. Soit un montant total de 20 300 €.
- **IMPUTE** ces dépenses au chapitre 65, article 65748, fonction 8249.
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Élu(e) délégué(e) à signer les avenants correspondants et tous les documents à intervenir.

- **ADOpte** -

**20 - ACTION SOCIALE : Conventions et avenants aux conventions d'objectifs bilatérales passées entre la Ville d'Avignon et diverses associations établis pour autoriser le financement de projets inscrits dans le Contrat Enfance jeunesse 2015/2018.** Mme Anne GAGNIARD, Rapportrice. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **ACCORDE** pour l'année 2017, les subventions proposées aux associations du volet Enfance et du volet Jeunesse : Centre et social et culturel « L'Espélido » : 112 500 € ; Eveil artistique des Jeunes Publics : 1 417 € ; Les Maisons du Monde : 33 126 € ; La Bourguette : 65 000 € ; Le Club des Petits : 122 000 € ; AHARP : 97 000 € ; Gestion MPT Champfleury : 18 474 € ; Animation du Territoire Ouest d'Avignon : 48 280 € ; Espace Social et Culturel Croix des Oiseaux : 45 007 € ; Centre Social La Fenêtre : 12 825 € ; Sports Loisirs culture d'Orel : 68 553 € ; Centre Social et Culturel L'Espélido : 42 198 € ; Centre de vacances et de Loisirs Ville d'Avignon : 12 536 € ; Club Avignon Sports Loisirs : 21 655 € ; Mises en scène : 5 458 € ; Semailles : 6 632 € ; Avignon Jeunes : 29 407 €, Francas Vaucluse : 29 110 €, soit un total de 431 043 € pour le volet Enfance et de 343 701 € pour le volet Jeunesse.

- **IMPUTE** ces dépenses au chapitre 65, article 65748, fonction 520 (volet Enfance) et fonction 8249 (volet Jeunesse)

- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'élue déléguée à signer les avenants et les conventions correspondants et les documents à intervenir.

- **ADOPTE** -

**21 - OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - TARIFS : Décision d'exonération totale pour l'année 2017 de la redevance "Terrasses" d'occupation du domaine public et de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE).** M. Florian BORBA DA COSTA, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **DECIDE** d'exonérer totalement de la redevance « Terrasses » d'occupation du domaine public et de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TPLE), pour l'année 2017, les établissements listés en annexe,

- **AUTORISE** Madame le Maire ou l' élu (e) délégué (e) à signer toute pièce à intervenir.

- **ADOPTE** -

**22 - HABITAT : Habitat participatif : Lancement d'un appel à projet permanent 2017/2020.** M. Vincent DELAHAYE, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **DECIDE** d'engager un deuxième appel à projet Habitat participatif,

- **DECIDE** de la poursuite des missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage de l'association Regain pour un montant de 9 000 €,

- **SOLLICITE** auprès de la Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur une subvention de 4 500 € pour la mission de soutien à l'ingénierie, aux études de faisabilité et à l'accompagnement des groupes,

- **IMPUTE** la dépense au chapitre 011 compte 6288,

- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Élu(e) Délégué(e) à signer toute pièce à intervenir.

- **ADOPTE** -

**23 - URBANISME - PLAN LOCAL D'URBANISME : Modification du PLU : Suppression de 3 Emplacements Réservés pour élargissement de voies au profit de la Commune.** Mme Christine LAGRANGE, Rapportrice. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **DECIDE** de mettre à jour le Plan Local d'Urbanisme en supprimant les ER n°32, n°37 et celui affectant le chemin de Massillargues,

- **AUTORISE** Madame Le Maire ou l'Élu(e) Délégué(e) à signer toutes les pièces à intervenir.

- **ADOpte** -

**24 - URBANISME : Déclassement du domaine public communal d'une fraction du chemin des Broquetons en ZAC du Pôle Technologique.** Mme Christine LAGRANGE, Rapportrice. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **CONSTATE** le déclassement d'une fraction du chemin des Broquetons d'une superficie de 499 m<sup>2</sup> en section cadastrale BM,

- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Élu(e) Délégué(e) à signer tout acte ou toute pièce se rapportant à la présente délibération.

- **ADOpte** - **Se sont abstenus : M. CERVANTES, M. GROS.**

**25 - URBANISME : Servitude d'implantation d'une canalisation souterraine de gaz sur la parcelle BE 180 dans le centre aéré de Châteauneuf de Gadagne.** Mme Christine LAGRANGE, Rapportrice. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **ACCEPTe** de grever la parcelle cadastrée BE 180 sise sur la commune de Châteauneuf de Gadagne et propriété de la Ville d'Avignon d'une servitude d'enfouissement d'une canalisation de gaz d'un diamètre de 40 mm,

- **DECIDE** de la gratuité de cette servitude compte-tenu de son utilité pour le centre aéré,

- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Élu(e) Délégué(e) à signer tout acte ou toute pièce se rapportant à la présente délibération.

- **ADOpte** -

**26 - URBANISME : TRAMWAY - Déclassement du domaine public communal d'une fraction de 22 m<sup>2</sup> rue Paul Eluard.** Mme Christine LAGRANGE, Rapportrice. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** le déclassement d'une fraction de 22 m<sup>2</sup> de la rue Paul Eluard en section cadastrale EW,

- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Élu(e) Délégué(e) à signer toute pièce et tout acte se rapportant à la présente délibération.

- **ADOpte** -

**27 - URBANISME : TRAMWAY - Déclassement du domaine public communal d'une portion de 306 m<sup>2</sup> dans le centre commercial de CAP SUD, avenue Richelieu.** Mme Christine LAGRANGE, Rapportrice. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** le déclassement d'une fraction de domaine public communal de 306 m<sup>2</sup> en section cadastrale EW au Nord de la parcelle EW 512 dans le centre commercial de CAP SUD,
- **AUTORISE** Madame Le Maire ou l'Élu(e) Délégué(e) à signer toute pièce et tout acte se rapportant à la présente délibération.
- **ADOpte** - **Se sont abstenus : M. CERVANTES, M. GROS.**

**28 - URBANISME - ACQUISITIONS : Acquisition à l'euro symbolique auprès de Citadis de parcelles en nature de trottoir avenue Eisenhower pour 937 m<sup>2</sup>.** Mme Christine LAGRANGE, Rapportrice. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **DECIDE** d'acquérir de la société d'économie mixte Citadis les parcelles cadastrées HV 100 pour 535 m<sup>2</sup> et HV 98 pour 392 m<sup>2</sup> avenue Monclar / avenue Eisenhower,
- **DECIDE** que cette acquisition aura lieu à l'euro symbolique,
- **DECIDE** de classer ces deux parcelles dans le domaine public communal,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Élu(e) Délégué(e) à signer tout acte ou toute pièce se rapportant à la présente délibération.
- **ADOpte** -

**29 - URBANISME - ACQUISITIONS : Acquisition auprès de la société LES TERRES DU SUD et classement dans le domaine public communal de la parcelle cadastrée BL 747 d'une superficie de 505 m<sup>2</sup> sise rue de la Massette.** Mme Christine LAGRANGE, Rapportrice. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **DECIDE** d'acquérir de la société LES TERRES DU SUD, la parcelle cadastrée BL 747 correspondant à un tronçon de la rue de la Massette, d'une superficie de 505 m<sup>2</sup>,
- **DECIDE** d'incorporer dans le domaine public communal cette parcelle de 176 ML,
- **DECIDE** que cette acquisition aura lieu au prix de 1 €/m<sup>2</sup> soit un montant total de 505 €,
- **IMPUTE** la dépense sur le chapitre 21, compte 2111,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Élu(e) Délégué(e) à signer tout acte ou toute pièce à intervenir.
- **ADOpte** -

**30 - URBANISME - ACQUISITIONS : Incorporation dans le domaine public communal d'un bien sans maître correspondant au chemin Saint Henri cadastré HM 205 et HM 206 d'une superficie totale de 1 890 m<sup>2</sup>.** Mme Christine LAGRANGE, Rapportrice. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **DECIDE** de transférer la propriété des parcelles cadastrées HM 205 et HM 206 sises chemin Saint Henri de plein droit à la commune,
- **DECIDE** d'incorporer dans le domaine public communal le chemin Saint Henri correspondant aux parcelles HM 205 d'une superficie de 1 870 m<sup>2</sup> et HM 206 d'une superficie de 20 m<sup>2</sup>, soit une superficie totale de 1 890 m<sup>2</sup> en nature de voie de circulation de 310 ml,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Élu(e) Délégué(e) à signer toute pièce et tout acte se rapportant à la présente délibération.
- **ADOpte** -

**31 - URBANISME - CESSIONS : Cession au profit de Mme et M. ROBERT d'une fraction de domaine public communal déclassée cadastrée EZ 370 située 22 rue Jacques Yverny au prix de 2 800 €.** Mme Christine LAGRANGE, Rapportrice. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **DECIDE** de céder à Mme et M. ROBERT, la parcelle cadastrée EZ 370 d'une superficie de 58 m<sup>2</sup>, située 22 rue Jacques Yverny,
- **DECIDE** que cette cession se fera au prix de 2 800 € (48 €/m<sup>2</sup>),
- **IMPUTE** la recette sur le chapitre 024,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Élu(e) Délégué(e) à signer toute pièce et tout acte relatif à la présente délibération.

- **ADOPTE** -

**32 - URBANISME - CESSIONS : Cession de la parcelle cadastrée BC 302 d'une superficie de 130 m<sup>2</sup>, sise chemin de la Verdière à Montfavet au profit de la SCI RUISSEAL.** Mme Christine LAGRANGE, Rapportrice. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **DECIDE** de céder à la SCI RUISSEAL la parcelle cadastrée BC 302 d'une superficie de 130 m<sup>2</sup> sise impasse de la Verdière à Montfavet,
- **DECIDE** que la cession aura lieu au prix de 45 € le m<sup>2</sup> soit 5 850 € pour 130 m<sup>2</sup>,
- **DECIDE** de supprimer l'emplacement réservé n°32 pour l'élargissement de l'impasse de la Verdière dans le Plan Local d'Urbanisme en cours de révision,
- **IMPUTE** la recette sur le chapitre 024,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Élu(e) Délégué(e) à signer tout acte ou toute pièce se rapportant à la présente délibération.

- **ADOPTE** -

**33 - POLITIQUE URBAINE : Aides aux propriétaires de l'OPAH-RU.** M. Jean-Marc BLUY, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** le versement des subventions aux propriétaires concernés,
- **IMPUTE** les dépenses pour les subventions OPAH-RU sur le chapitre 204, article 20422,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Élu(e) Délégué(e) à signer toutes les pièces à intervenir.

- **ADOPTE** -

**34 - FINANCES - BUDGET : Exécution du budget 2017 - Attribution de subventions aux associations non conventionnées.** M. Joël PEYRE, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **ACCORDE** aux associations non conventionnées l'attribution de subventions pour un montant total de **67 935,00 €**.
- **IMPUTE** la dépense au chapitre 65 compte 65748.
- **AUTORISE** Mme le Maire ou l'élu (e) délégué (e) à signer toute pièce à intervenir.

- **ADOPTE** - **Ne participe pas au vote : M. GROS. S'est abstenu : M. CERVANTES.**

**35 - FINANCES : Admission en non valeur des produits irrécouvrables afférents à des titres de recettes émis sur exercices antérieurs.** M. Joël PEYRE, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **ACCEPTE** l'admission des créances en non valeur, présentée par le comptable municipal telle qu'arrêtée sur les listes en date du 14/11/16 pour un montant total de 740 € ;

- **IMPUTE** la dépense sur les crédits inscrits au chapitre 65, article 6541, exercice 2017, du budget du Crématorium pour un montant de 560 € ; sur les crédits inscrits au chapitre 65 article 6541, exercice 2017, du budget de la Chambre Funéraire pour un montant de 180 €,

- **AUTORISE** Mme le Maire ou l'élu(e)délégué(e)à signer toute pièce à intervenir.

- **ADOpte** -

**36 - FINANCES : Remboursement anticipé et refinancement d'emprunts.** M. Joël PEYRE, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **REMBOURSE**, dans le courant de l'année 2017, par anticipation le capital restant dû des emprunts à taux indexés N° 315, 317, 318 et 321 pour un montant total de 7 746 453,49 €. Ces dépenses seront portées à l'article 166 si elles sont suivies de refinancement, et à l'article 164 (amortissement) en l'absence de refinancement.

- **VERSE**, aux prêteurs les indemnités de remboursement anticipé stipulées dans les contrats initiaux à inscrire à l'article 6681.

- **SOUSCRIT**, après mise en concurrence et si besoin, de nouveaux prêts auprès de prêteurs qui seront destinés à couvrir les capitaux remboursés, agrégés du montant des pénalités de remboursement anticipé lorsque celles-ci sont capitalisées en section d'investissement, et de les inscrire en recettes à l'article 166 du budget principal.

- **AUTORISE** le Maire ou l'élu (e) délégué (e) à signer toute pièce à intervenir.

- **ADOpte** -

**37 - PERSONNEL - TABLEAU DES EFFECTIFS : Modifications - Création de postes.** M. Joël PEYRE, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **AUTORISE** les créations énoncées en annexe au sein du tableau des effectifs.

- **ADOpte** -

**38 - PERSONNEL : Recrutement d'agents contractuels pour exercer des fonctions correspondant à un accroissement saisonnier d'activité.** M. Joël PEYRE, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **ACCORDE** l'ouverture des postes nécessaires pour faire face aux besoins saisonniers de la commune

- **FIXE** la rémunération des agents concernés comme définie ci-dessus

- **IMPUTE** la dépense correspondante au chapitre 012 du budget et de l'exercice en cours

- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'élu(e) délégué(e) à signer les contrats de recrutement des agents non titulaires

- **ADOpte** -

**39 - PERSONNEL : Recrutement d'agents non titulaires pour exercer des fonctions correspondant à un accroissement saisonnier d'activité pour les Centres de Vacances et de Loisirs.** M. Joël PEYRE, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **ACCORDE** l'ouverture des postes nécessaires pour faire face aux besoins saisonniers de la commune
- **FIXE** la rémunération des agents concernés comme définie ci-dessus
- **IMPUTE** la dépense correspondante au chapitre 012 du budget et de l'exercice en cours
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'élu(e) délégué(e) à signer les contrats de recrutement des agents non titulaires

- **ADOpte** -

**40 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE : Protection fonctionnelle d'une élue.** M. Joël PEYRE, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **ACCORDE** la protection fonctionnelle à Madame Darida BELAÏDI, Conseillère municipale, conformément aux textes en vigueur et dans les conditions exposées ci-dessus
- **IMPUTE** les dépenses d'honoraires au compte 6226 ; les frais d'actes au compte 6227.
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'élu(e) délégué(e) à signer toutes les pièces et tous les actes à intervenir pour prendre en charge les frais de toute nature liés à la mise en œuvre de cette protection fonctionnelle.

- **ADOpte** - Ne participe pas au vote : Mme BELAÏDI. Se sont abstenus : Mme MAS, M. GLEMOT, Mme ROUMETTE, M. MERINDOL, M. CHRISTOS représenté par Mme MAS, M. LOTTIAUX représenté par Mme RIGAULT, Mme RIGAULT.

**41 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE : Protocole transactionnel entre Alizeum et la Ville d'Avignon pour les "étoiles du sport".** M. Joël PEYRE, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'élu (e) délégué (e) à signer le protocole d'accord transactionnel entre la société ALIZEUM et la Ville d'Avignon.

- **ADOpte** -

**42 - DOMAINE - FLUVIAL : Halte Nautique : Adoption du règlement intérieur - Grilles tarifaires pour la saison 2017/2018.** M. Jacques MONTAIGNAC, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** le règlement intérieur et la mise en place des nouveaux tarifs pour la saison 2017-2018.
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Élu(e) Délégué(e) à signer toute pièce à intervenir.

- **ADOpte** -

**43 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE : Actualisation de la composition de la Commission Consultative des Services Publics Locaux et adoption de son règlement intérieur.** M. David FOURNIER, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **DESIGNE** l'association INDECOSA-CGT pour être membre de la Commission Consultative des Services Publics Locaux,
- **APPROUVE** la nouvelle composition de la Commission Consultative des Services Publics Locaux comportant 7 élus titulaires (et leurs suppléants) et 6 associations locales représentatives des usagers des services publics locaux,
- **APPROUVE** le règlement intérieur de la Commission Consultative des Services Publics Locaux
- **AUTORISE** Mme le Maire ou l'élu (e) délégué (e) à signer toute pièce à intervenir.
  
- **ADOpte** -

**44 - TECHNOLOGIE INFORMATIQUE COMMUNICATION : Versement d'une subvention à l'association OpenStreetMap France dans le cadre du StateOfTheMap 2017.** Mme Maryline CROYET, Rapportrice. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **ACCORDE** une subvention de 2 000 € à l'association Open Street Map France dont le siège social se situe à la Maison des Associations, 23 rue Greneta 75002 PARIS,
- **DECIDE** d'imputer la dépense correspondante au chapitre 65 – article 65748
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Élu(e) Délégué(e) à signer toute pièce à intervenir
  
- **ADOpte** -

**ADMINISTRATION GENERALE : Délégations d'attributions du conseil municipal au Maire – Compte rendu.**

## QUESTIONS ORALES

- **Par mail en date du 12 avril 2017 MM. CERVANTES et GROS font part de leur souhait de présenter une question orale.**

La promotion d'une monnaie locale complémentaire fait partie des engagements électoraux que les candidats socialistes, radicaux, communistes, écologistes et divers gauche, élus en 2014, ont pris devant les électeurs.

Or, à mi-mandat, ce soutien ne s'est pas encore concrétisé. En outre, dans le plan d'action stratégique que vous venez de présenter, il est seulement fait référence à la monnaie locale comme possibilité d'expérimentation au titre de l'économie sociale et solidaire, ce qui est une vision réductrice car une monnaie locale s'adresse bien à l'ensemble des entreprises locales indépendantes de la grande distribution.

Pour autant, l'implantation de la Roue a nettement progressé ces derniers mois, par exemple au sein des Halles où plusieurs commerçants acceptent désormais la Roue. Aujourd'hui, des monnaies locales complémentaires existent un peu partout en France et en Europe, et de nombreux territoires ont depuis longtemps dépassé le stade de l'expérimentation, y compris sous la forme de flux dématérialisés.

Les difficultés que connaît le commerce de détail indépendant, en centre-ville, ou sur le quartier Saint-Ruf, rendent le recours à cet outil encore plus nécessaire. En effet, une monnaie locale permet de fléchir vers le commerce local une partie du pouvoir d'achat de la population locale, évitant ainsi un déséquilibre trop marqué de l'offre vers la clientèle touristique.

Il est par exemple possible à une collectivité de régler une partie des primes de personnel ou des indemnités d'élu en monnaie locale pour effectuer des achats de la vie quotidienne, tout en leur procurant un bonus de 5% en pouvoir d'achat grâce à l'opération "La Roue en Plus", financée par la Région (tous renseignements sur <http://www.laroue.org>).

Madame le Maire, pouvez-vous donc nous préciser davantage la place que vous entendez attribuer à cet outil de développement local dans le plan d'action stratégique pour le commerce de proximité et l'artisanat que vous avez présenté aujourd'hui au Conseil Municipal ?

***Mme PORTEFAIX apporte des éléments de réponse.***

XXX

- **Par mail en date du 20 avril 2017 Mme SEDDIK fait part de son souhait de présenter une question orale.**

Madame la Maire,

Selon l'article L. 5211-39, les conseils municipaux des communes membres de tout établissement public de coopération intercommunale (EPCI) doivent être informés des activités de cet établissement notamment par la communication par le maire d'un rapport annuel, qui doit être adressé avec le compte administratif par le président de l'établissement aux maires concernés avant le 30 septembre, conformément aux dispositions de l'article L. 5211-39 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

Cet article précise que cette communication est faite en séance publique au cours de laquelle sont entendus les délégués de la commune qui siègent au sein de l'organe délibérant, d'une communauté d'agglomération. Rien n'interdit au maire, en tant que président de la séance, d'ouvrir un débat à cette occasion en donnant la parole à des conseillers municipaux.

Il apparaît que depuis le début de votre mandature, vous n'avez pas informé une seule fois ce conseil municipal des délibérations au sein du conseil communautaire du Grand Avignon.

Je veux rebondir sur ce manquement manifeste à la loi et vous demander une explication du vote au Grand Avignon, lors de la séance du 3 avril dernier !

Lorsque certains y voient une dissension entre le maire et votre majorité municipale, moi j'y vois une connivence. Pourquoi avez-vous autorisé votre majorité à s'abstenir, et vous à vous désolidariser de la sorte ? Quel est le but de cette mascarade ? Les Avignonnais exigent plus de respects et de considération qu'une basse manœuvre politicienne sans but avoué.

Œuvrez enfin à améliorer leur quotidien, c'est pour cela que vous avez été élue, pas pour torpiller honteusement, hypocritement, des projets de nature à améliorer la vie des Avignonnais !

Merci Madame La Maire

SEDDIK Kheira, Conseillère municipale Les Républicains.

***M. GONTARD apporte des éléments de réponse.***

**XXX**

La séance est levée à **22h15** par Mme le Maire, présidente.

**XXX**

**Compte-rendu de la séance du conseil affiché le 3 mai 2017.**